



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BASTIDE D'ENGRAS

Séance du 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt cinq juin à 18h30,

le Conseil Municipal de la commune de la Bastide d'Engras, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Pascal GISBERT, Maire.

Date de convocation : 06 juin 2024

Conseillers municipaux présents :

CARON Jean-Pierre, CHABERT Jocelyne, DEPASSE Hélène, DUFAUD Nathalie, FOUQUET Valentin, GISBERT Pascal, MASSART Frédéric, PARIS Laurent.

Conseillers municipaux absents excusés et pouvoirs

BAISERO J.C., GUZZO C., MEIX O.

BAISERO J.C. a donné procuration à CHABERT J.

MEIX O. a donné procuration à DUFAUD N.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votes : 10

Ordre du jour :

CHABERT J. est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibérations :

1. Revalorisation du montant du loyer d'un logement communal :

Le 16 octobre 2017, les membres du conseil municipal ont décidé de fixer le montant du loyer à 508 € (cinq cent huit euros) par mois, payable d'avance par le Preneur, au Trésorier Municipal, à compter du 1^{er} novembre 2017, avec indexation annuelle suivant l'indice INSEE officiel

L'article 8 du bail prévoit une révision annuelle qui s'opère automatiquement en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE,

Le calcul se ferait de la façon suivante :

Loyer actuel (508 €) X indice de référence des loyers 4^{ème} trimestre 2023 (=142.06)

/ indice de référence des loyers du même trimestre de l'année précédente 4^{ème} trimestre 2022 (=137.26),

Le nouveau loyer serait de 525,76 €.

Considérant que le loyer actuel est d'un montant en adéquation avec le marché, monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal présents ou représentés de ne pas appliquer l'indexation annuelle du loyer.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité présents ou représentés,

- Décident de ne pas appliquer l'indexation annuelle du loyer,
- Autorisent M. le Maire de continuer à demander un loyer de **508,00 euros** au locataire à compter du mois d'août 2024.

2. Décision relative à des décisions modificatives sur le budget principal

Pour permettre de finaliser l'achat des parcelles B938 et B939, il convient de transférer 2.900 € du chapitre « fonctionnement – divers », pour 1.100 € (frais de notaire), et 1.800 € pour compléter l'achat des parcelles.

3. Proposition achat parcelle B 43 - B 74 - B 75 - Prémption SAFER

Monsieur le maire informe l'assemblée que la SAFER l'a averti de la vente de parcelles limitrophes aux terrains entourant le forage d'alimentation en eau potable de la commune.

Il propose d'acquérir lesdites parcelles afin de maîtriser le foncier autour du forage.

Les membres du conseil municipal présents ou représentés, ou l'exposé qui précède, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuvent la demande de préemption par la SAFER des parcelles B 43, B 74 et B 75 ;
 - approuvent le paiement des frais d'intervention de la SAFER pour un montant de 2 745 € HT soit 3 294 € TTC ;
 - approuvent le paiement des frais de notaire pour un montant d'environ 650 € ;
 - approuvent le paiement immédiat des frais de dossier de la SAFER pour un montant de 500 € HT, soit 600 € TTC ;
 - autorisent monsieur le Maire ou en cas d'absence son représentant légal, à procéder à la demande de préemption des parcelles B 43, B 74 et B 75 et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- autorisent la dépense aux articles 2111 et 6226 sur les crédits 2024 du budget principal.

4. Ouverture d'un poste d'adjoint administratif :

Monsieur le maire explique que l'Agence Postale Communale offre un service très utile à la population.

La personne gérante de l'agence postale communale est depuis 6 ans en contrat à durée déterminée (CDD).

Le 29 mai 2024, elle a précisé qu'elle souhaite continuer sa mission.

Monsieur le maire propose d'établir un avenant au contrat à durée déterminée de la gérante par un contrat à durée indéterminée (CDI) comme l'impose la loi.

Après délibération, les membres présents ou représentés du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette ouverture de poste à compter du 15 novembre 2024.

Récapitulatif des postes ouverts :

Service Administratif :

- 1 Poste d'adjoint administratif de 1ère classe pour le secrétariat de mairie à raison de 32 heures (trente-deux heures) hebdomadaires,
- 1 Poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour le secrétariat de mairie à raison de 32 heures (trente-deux heures) hebdomadaires,

Service technique :

- 1 Poste d'Adjoint Technique (échelle C1) à raison de 35 heures hebdomadaires,
- 1 Poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} Classe de 30 heures hebdomadaires,
- 1 Poste d'Adjoint Technique de 1ère classe de 30 heures hebdomadaires,
- 1 Poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe de 30 heures hebdomadaires,

- 1 Poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe de 9 H 1/2 (neuf heures et demie) hebdomadaires,

Emplois non permanents à temps non complet :

Service Administratif :

- 1 Poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe de 13 H ½ (treize heures et demie) hebdomadaires, pour la gestion de l'agence postale communale ;

- 1 Poste d'Agent recenseur à rémunération forfaitaire pour effectuer le recensement de la population

Service technique :

- 1 Poste d'Agent d'Entretien contractuel pour l'école, à raison de 6 heures hebdomadaires avec possibilité d'heures complémentaires dans la limite de 10 heures hebdomadaires,

- 1 Poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe de 12 heures mensuelles avec possibilité d'heures complémentaires dans la limite de 10 heures par semaine (principalement pour l'entretien des bâtiments communaux autre que l'école),

- 1 Poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe de 35 heures (trente-cinq heures) hebdomadaires.

Emplois permanents (cdi) à temps non complet :

-1 Poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe de 2 heures tous les quinze jours pour la gestion de la bibliothèque avec possibilité d'heures complémentaires dans la limite de 10 heures par semaine ;

- 1 Poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe de 13 heures ½ (treize heures et demie) hebdomadaires, pour la gestion de l'agence postale communale.

5 des postes ouverts sont actuellement occupés.

Les délibérations 3, 6 et 7 sont sans objet ou reportées.

Questions diverses :

- Organisation du 14 juillet à midi sur les aires. Les conseillers présents organiseront la gestion de l'installation à partir de 9 heures.

- Il est convenu de se réunir en conseil municipal

La séance est levée à 19h30

